

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 66 (1995)

Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

S O M M A I R E

Un virage essentiel	2
Le télétravail : épiphénomène ou évolution vitale ?	7
Agenda des prochaines manifestations de la CEP	10
Vers une décentralisation du travail	11
Le télétravail au bureau : quelques observations d'un utilisateur	12
Présentation du CROISÉ	15



par
Jean-Paul
Bovée,
Secrétaire
général
de l'ADIJ

comparatifs). De même, il devient possible, comme on l'a verra dans les pages suivantes, de décentraliser certaines tâches comme l'enseignement, le secrétariat ou la maintenance informatique.

D'ores et déjà, quatre commissions de l'ADIJ ont décidé d'aborder l'étude des différents aspects du télétravail qui les concernent le plus directement : la Commission informatique (questions

Apparition et développement du télétravail

Un virage essentiel

Le télétravail peut être considéré comme une forme de travail à domicile, effectué de manière interactive au moyen d'un terminal (installé chez le travailleur) relié à l'ordinateur central d'une entreprise. Il peut aussi être une forme de collaboration entre deux unités distinctes (entreprises, bureaux, universités, etc.). Selon l'OIT (Organisation internationale du Travail, organisme spécialisé des Nations Unies), il n'existe pas actuellement de statistiques valables en ce domaine. On a pu observer que le télétravail, dans les pays industrialisés, avait fait beaucoup de progrès au cours des dernières années, sans toutefois qu'il se soit développé aussi vite que certains observateurs l'avaient prédit.

On sait qu'en matière de recherche technologique (entre autres choses), le travail de groupe est le plus efficace. Or, le télétravail permet de créer des groupes - voire, dans certains cas, de véritables entreprises virtuelles - malgré les distances, et pour une durée n'excédant pas celle de la réalisation d'un projet.

Bien qu'on n'en ait pas encore pris entièrement conscience, le télétravail représente pour nos régions un virage vital à ne pas manquer. En effet, il permettra de valoriser au mieux les potentialités de ceux qui font preuve de créativité et d'imagination dans le domaine de la conception et de la mise au point de produits industriels (singeons, par exemple, aux collaborations possibles entre un bureau d'ingénieurs situé dans le Jura et les centres d'études, de recherche et de développement installés dans des pays éloignés bénéficiant d'autres avantages

techniques), la Commission économique (aspects liés au marché du travail, aux rémunérations, etc.), la Commission sociale (statut lié au travail à domicile, protection sociale, etc.) et la Commission juridique (problèmes posés par le droit du travail, la rédaction des contrats, etc.). En outre, une manifestation à l'intention du public a été planifiée pour le début de 1996.

Nous avons tenté, dans le présent numéro du bulletin, de livrer aux lecteurs une information de base sur le sujet. Cela n'a pas été facile ; nous continuons pour l'heure de recueillir des informations par différents canaux, y compris des messages passés sur le réseau Internet. Les contributions qui font l'objet des pages suivantes vont de la réflexion pure aux cas concrets ; par conséquent, elles recèlent parfois certaines contradictions inévitables en pareil cas et constituent donc un premier jalon. Toutes les remarques, les expériences éventuelles et les informations que pourront nous fournir nos lecteurs seront donc les bienvenues.

Des bûcherons aux télétravailleurs

On trouve dans la revue GEO (no 192, février 1995) l'exemple des vallées isolées de Californie du nord, à plusieurs centaines de kilomètres de San Francisco, dans lesquelles «beaucoup d'habitants sont télétravailleurs ; ils ne sortent plus de leurs cabanes, travaillent et communiquent avec le monde grâce à

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : André Marchand, Delémont, Jean-Claude Crevoisier, Moutier

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57,
2740 Moutier 1
tél. 032 93 41 51, fax 032 93 41 39

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
66^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 40.-
Prix de ce numéro : Fr. 10.-